



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT No 885

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la susdite municipalité,

1. QUE le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté à sa séance ordinaire du 21 mai 2021 le règlement numéro 885 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale

QUE le règlement est entré en vigueur conformément à la loi, à savoir :

Avis de motion :	19 mars 2021
Dépôt du projet de règlement:	19 mars 2021
Adoption du règlement:	21 mai 2021
Certificat de conformité de la MRC	6 octobre 2021
Avis de promulgation :	7 octobre 2021
Entrée en vigueur :	6 octobre 2021

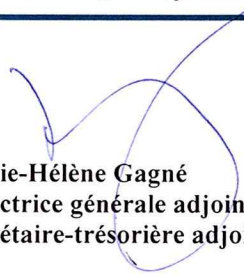
DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard,
Ce 7^e jour d'octobre 2021


Marie-Hélène Gagné
Directrice générale adjointe et
Secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je, soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 9h30 et 16h30, le 7^e jour d'octobre 2021, à chacun des endroits suivants, à savoir: à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site web de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7^e jour d'octobre 2021.



Marie-Hélène Gagné
Directrice générale adjointe et
Secrétaire-trésorière adjointe